RÈGLEMENT DE CONSULTATION

* **Art - I – Identification de la personne publique passant le marché**

Les Lycées Publics de Chauny – 02 CHAUNY

**LGT GAY LUSSAC – LP JEAN MACE**

**Bd Gambetta**

**BP52**

**02 302 CHAUNY CEDEX**

Pouvoir adjudicateur : M. J.L. VALENTIN – Proviseur

* **Art - II – Procédure**

Marché à procédure adaptée (article 28 du Code des Marchés Publics).

* **Art - III – Objet du Marché**

SEJOUR SCOLAIRE AU SKI DU 21/01/2019 AU 26/01/2019.

* **Art - IV – Offres**

Les offres devront parvenir au LGT Gay Lussac de Chauny, Service Intendance jusqu’au Vendredi 07/09/2018 18h00, en courrier postal recommandé avec le numéro du MAPA indiqué sur l’enveloppe.

**Attention congés scolaires : établissement fermé du 18/07 au 23/08/2018.**

Pour toute précision, s’adresser à Madame DIJOUX, service Intendance

Tél : 03.23.40.20.50 , stephanie.dijoux1@ac-amiens.fr

Justificatifs à produire à l’appui de l’offre (prévus à l’article 45 du CMP) :

- la justification de l’inscription au Registre du Commerce.

- une fiche faisant état de sa capacité professionnelle technique et financière.

- si l’entreprise est en redressement judiciaire, la copie des jugements prononcés à cet effet.

- une déclaration sur l’honneur datée et signée pour justifier que le candidat a satisfait aux obligations légales et fiscales, n’a pas fait l’objet d’une interdiction de concourir et n’a pas fait l’objet au cours des cinq dernières années d’une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions visées aux articles L324-9, L324-10, L341-6, L125-1et L125-3 du code du travail (respect de l’obligation d’emploi).

Dans tous les cas, les prestations doivent être assurées dans le respect des réglementations en vigueur.

* **Art -V - Descriptif :**

Le Lycée Général et Technologique Gay Lussac et le Lycée Professionnel Jean Macé organisent un séjour scolaire au ski du Dimanche 20/01/2019 au Samedi 26/01/2019 pour 48 élèves et 5 accompagnateurs.

Cf le programme du séjour établi par l’enseignant en pièce jointe.

* **Art –VI- Critères de choix :**

Attribution du marché à l’offre économiquement la plus avantageuse appréciée en fonction des critères énoncés ci-dessous avec leur pondération :

Qualité des produits : 50%

Qualité des services associés : 0%

Qualité des conditions de livraison : 0%

Prix : 50%

* **Art –VII- Modalités de paiement :**

Le règlement s’effectuera par mandat administratif.

Les factures devront être libellées au LGT GAY LUSSAC

 Bd Gambetta

 Bp 52

 02 302 CHAUNY CEDEX

Je certifie avoir pris connaissance du règlement de la présente consultation.

Cachet de l’entreprise

Fait à

Le responsable de l’entreprise,

NOM :

PRENOM :